

L'an deux mil vingt-six, le 26 mai à 20h00, le Conseil Municipal de la commune d'Esnandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yohann MAROT, Maire d'Esnandes.

Date de convocation : 19 mai 2026.

Présents (17) : Yohann Marot, Pascale Buronfosse-Bjaï, Cédric Dubost, Clara Fortuna, Michel Grand, Maryline Totaro, Johann Le Dorlot, Ghislaine Poligné, Jérôme Couzard, Franck Flutre, Rolande Ganguillin, Axel Boutet, Roger Buffeteau, Christian Ferret, Claire Dinand, Michel Fourmy, Yohan Escarment.

Absents représentés (2) : Julie Nabet par Pascale Buronfosse-Bjaï, Delphine Zélie par Rolande Ganguillin

Secrétaire de séance : Pascale Buronfosse-Bjaï

Monsieur le Maire procède à la désignation de la secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 avril 2026

Yohann MAROT

Je vous rappelle la liste des délibérations. La première délibération concernait l'affectation des résultats 2025, le budget principal de la mairie ; la deuxième délibération, l'affectation des résultats 2025 pour le budget annexe du photovoltaïque ; la troisième délibération, l'affectation des résultats 2025 pour le budget annexe du camping ; la quatrième délibération, la fiscalité du taux d'imposition 2026 ; la cinquième délibération, le budget principal de la commune ; la sixième délibération, le budget annexe du photovoltaïque ; la septième délibération, le budget annexe du camping ; la huitième délibération, les subventions aux associations et leurs attributions ; la neuvième délibération, les subventions de la mairie au CCAS ; la dixième délibération, la création d'une commission extra-municipale ; la onzième délibération, la désignation de quatre conseillers municipaux délégués et les indemnités de fonction. S'il n'y a pas de remarques particulières, je vous propose de passer au vote de ce procès-verbal. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Résultat du vote : 19 voix POUR.

On va passer à la première délibération qui concerne les amendes de police 2026.

2026 – 01/05 – Amendes de police 2026

Rapporteur : Maryline TOTARO

Le Département de la Charente Maritime contribue à l'amélioration d'opération de voirie telles que les abris voyageurs et vélos, la réalisation de parking, les petites opérations de sécurité ou encore l'aménagement de cheminements doux.

Pour l'année 2026, Monsieur le Maire propose de privilégier :

- des opérations de sécurité par du marquage au sol horizontal et vertical pour un montant de 16.470 €HT,
- l'installation d'un radar pédagogique installé à l'entrée d'Esnandes sur la RD105, route de Charron pour un montant total de 3.290 €HT,
- des éclairages solaires au niveau des passages piétons aux abords des écoles pour un montant de 3.520€HT,
- l'installation de détecteurs de présence Salle Jean Audineau et Salle Pousse-Pied pour un montant total de 1.297,52 €HT.

Maryline TOTARO

Quand on parle de marquage au sol horizontal, on parle du marquage de parkings et de non-stationnement. En ce qui concerne le marquage vertical, ce qui va être protection notamment rue des écoles, remplacer les barrières actuelles pour la protection Vigipirate par des potelets de sécurité tout le

long pour faire une unité. Le but est de rendre cette rue soit sécurisante pour les enfants et tous ceux qui la pratiquent, avec un esthétisme.

Concernant les éclairages solaires, on va proposer des éclairages de ce type au niveau des passages piétons aux abords des écoles. Ce sera pour un montant de 3 520 € HT. Il y aura aussi l'installation de détecteurs de présence salle Jean Audineau et salle Pousse-Pied pour un montant total de 1 297,52 € HT. J'ai oublié le radar pédagogique installé à l'entrée d'Esnandes sur la route départementale 105, route de Charron pour un montant total de 3 290 € HT.

L'objectif étant de rapidement sécuriser la circulation piétonnière autour des deux salles municipales, des écoles et des abris-bus.

Le dossier de demande de subvention d'un montant total de 24.577,52 €HT sera déposé au Département accompagné d'une carte de la commune précisant les implantations privilégiées.

Maryline TOTARO

On a une carte. Sur cette carte, vous voyez la légende. Marqué par l'étoile, c'est l'éclairage solaire au niveau des passages piétons qu'on a rue Pierre Mendès France et la rue de la République. Vous voyez les deux passages piétons. Ensuite, symbolisés par le gros rond, ce sont les détecteurs de présence que l'on va mettre au niveau des salles municipales. Vous pratiquez tous ces deux salles, que ce soit la salle Jean Audineau ou Pousse-Pied, c'est vrai que le soir, ce n'est pas très rassurant. On ne voit rien quand on sort, donc ça sera le bienvenu. Pour terminer, le radar pédagogique. C'est vrai que l'entrée du village par la route de Charron est vraiment très dangereuse. Il y a une vitesse excessive sur cette voie-là. Ça permettra effectivement de dissuader et permettre de sécuriser cette entrée du village.

Yohann MAROT

Merci, Maryline. Je rajouterai juste que le radar pédagogique a vocation quand même de limiter. C'est une première étape, parce que l'entrée d'Esnandes nord en venant de Charron est beaucoup trop rapide. Les excès de vitesse sont réels. Et donc on a rendez-vous avec le département au moins de juin. C'est une route qui est départementale, donc on veut mettre dans la boucle d'une part l'entrée sud d'Esnandes jusqu'à la place Thorens Glières. On veut mettre aussi dans la boucle toute cette sécurisation de cette entrée nord. On sait qu'évidemment le dossier sera à engager et pas facilement finançable toujours avec le département. Mais on ne se voyait pas ne rien faire en attendant. Donc déjà, placer un radar pédagogique, ça a du sens. J'en ai discuté avec ceux qui en ont installé à Lagord. Ils ont étudié et finalement analysé le fait que ça a un vrai impact. C'est-à-dire que les gens ralentissent. En fin de compte, quand le radar prend avec la voiture, ils voient que la vitesse diminue aussitôt après derrière. Il y a des petits capteurs qui permettent de mesurer ça. Je pense que le radar pédagogique, ce n'est pas un coût non plus qui est extraordinaire. Je pense qu'il faut vraiment qu'on ait cette volonté de sécuriser cette entrée nord de Charron.

Et puis comme le disait Maryline, on va profiter que le département finance encore ce type de projet. Ils ont des enveloppes normalement de 2 x 15 000 €. On a essayé de calculer pour être dans ces enveloppes-là, pour espérer finalement que l'ensemble de ces investissements puissent être ensuite repris par le département. Donc en tout cas, c'est une vraie opportunité. Et les élections étant arrivées, c'est toujours un petit peu le principe du premier arrivé, premier servi. C'est pour ça qu'on se dépêche à faire un dossier de subvention. Tu parlais d'éclairage autour des salles municipales, je pense que c'est indispensable aussi. Tout le monde s'en plaint notamment l'hiver, quand on sort entre novembre et février, ce n'est quand même pas très sécurisant.

Sachant qu'après il y a un autre projet d'éclairage sur toute la zone avec des capteurs, etc., et ça, ça sera effectivement dans notre second temps.

Maryline TOTARO

Même au niveau des abribus, je suis en train de voir pour qu'il y ait des lumières de présence au niveau des abribus.

Yohann MAROT

Est-ce que vous avez des questions sur cette délibération ?

Michel FOURMY

Je m'interrogeais sur ce radar pédagogique. Il y a des solutions à Nieul avec le système de feu rouge qui se déclenche lorsque les voitures arrivent trop vite, ce qui amène à quasiment stopper les voitures à 10 ou 15 mètres du feu. Quand elles sont vraiment presque arrêtées, il repasse au vert. On n'a pas un ralentissement. Cette solution n'est pas pédagogique, mais au moins ça a le mérite de stopper la vitesse des véhicules qui vont trop vite. Parce que ceux qui ne vont pas trop vite, on ne les stoppe pas. Ceux qui vont trop vite, on les stoppe.

Yohann MAROT

C'est une bonne remarque. Après, la volonté c'est de constituer un dossier avec des devis. Je pense que sur le système de sécurisation, on peut peut-être en parler après. Effectivement, j'ai vu ces feux qui sont extrêmement efficaces. Après je me pose la question quand on arrive à Esnandes, parce qu'on a quand même un feu au carrefour suivant. Un double feu, il faut vraiment se poser la question. Ça poserait problème qu'il y ait un double feu en fin de compte. C'est-à-dire remettre un feu entre la salle Jean Audineau et la rue du Moulins, je ne sais pas. J'avoue que je n'ai pas d'avis.

Maryline TOTARO

Il y a très peu de distance. On en a déjà parlé tous ensemble. La distance est vraiment proche. Il faut déjà voir avec le radar ce que ça donne et après peut-être faire évoluer la chose. C'est vrai que c'est très pertinent ce genre de feux.

Yohann MAROT

Je propose de passer au vote de cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Résultat du vote : 19 voix POUR ;

On va passer à la deuxième délibération qui concerne l'audit énergétique du groupe scolaire, de la mairie et de la salle Pousse-Pied.

2026 – 02/5 – Audit énergétique – Groupe scolaire/Mairie – demande de fonds de concours - CDA de La Rochelle

Rapporteur : Axel BOUTET

Dans le cadre des missions d'assistance aux collectivités, la SEMDAS accompagne la commune depuis 2024 pour structurer la réflexion autour de la réhabilitation du Groupe scolaire/Mairie. L'état des lieux réalisé par la SEMDAS a été présenté en Mai 2025, le bilan énergétique confié au SDEER 17 est connu depuis Février 2026.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire préconise de poursuivre la démarche par la dernière étape nécessaire à la prise en compte de l'ensemble de la problématique de réhabilitation : celle de la réalisation de l'audit énergétique.

Axel BOUTET

Pour tout ce qui est audit énergétique, vous savez qu'il y a un décret. On se doit de réduire sur 2030, 2040 et 2050, 40, 50 et 60% notre empreinte carbone et augmenter aussi tout ce qui est consommation avec des énergies renouvelables. Le but de cette délibération, c'était de poursuivre la démarche qui a été entreprise. Je vais demander un audit énergétique sur le groupe scolaire de la commune, toute la mairie et la salle Pousse-Pied. La salle Jean Audineau n'y est pas, parce que ça sera dans un autre projet de réhabilitation. Dans notre programme, on avait parlé de refaire la salle Jean Audineau. Ça ne concerne pas Jean Audineau. Ça concerne tous les autres bâtiments communaux de la mairie.

Cet audit énergétique a pour objectif d'identifier le potentiel de développement des énergies renouvelables en respectant les exigences du cahier des charges défini par la FNCCR (Fédération nationale des Collectivités Concédantes Territoriales et Régies), dans le cadre du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique).

Monsieur le Maire propose de solliciter le cabinet ITF pour un montant total de 4.750 €HT et de présenter un dossier de demande d'aide à hauteur de 50%, dans le cadre de fonds de concours ENR initié à la CDA de La Rochelle.

Axel BOUTET

Par rapport aux devis, ils nous ont envoyé des exemples, ils avaient fait ça pour Charron notamment. C'est vraiment un très gros rapport. Je ne vais pas vous faire toutes les lignes, parce que ça tient sur quatre pages. C'est surtout ce qui est performance thermique du bâtiment, réaliser un bilan technique des installations, déterminer la possibilité d'utiliser des énergies renouvelables, réaliser un état des lieux environnemental, examen des installations techniques communes (éclairage, électricité, télévision, téléphone, fibre, plomberie, etc.) Il va y avoir après un rapport par rapport à cette analyse, avec la description des principales installations techniques, la photographie des éléments particuliers à mettre en évidence, ce qui est pertes énergétiques, la répartition des principaux postes consommateurs d'énergie pour diminuer aussi nos finances par rapport à l'énergie, estimer les coûts et amélioration des interventions en économie d'énergie et tout ce qui est aussi géothermie, solaire, biomasse, etc. A la suite de ça, ils nous présenteront un rapport avec une présentation orale par le maître d'ouvrage.

Yohann MAROT

C'est important, parce qu'effectivement, tu as parlé de l'échéance 2030. Ça viendra vite et on veut démarrer tout de suite déjà effectivement par l'audit. Cette rénovation énergétique, il faut vraiment que ça soit quelque chose qu'on prenne à bras le corps mais vraiment maintenant. Parce que 2030 va vite venir, les montants en jeu à mon avis sont importants. On a quand même la possibilité de bénéficier de subventionnements extrêmement importants par différents organismes, que ce soit de l'État, de la région, de la CDA ou de l'Europe. Donc il faut véritablement qu'on actionne tous les leviers. Effectivement, cette rénovation énergétique, de toute façon, à moyen et long terme sera bénéfique pour la commune, pour des tas de raisons, que ce soit en termes de consommation énergétique, notre empreinte carbone. Il y a sens de faire ça.

Axel BOUTET

L'amélioration des bâtiments aussi. Juste une petite précision, parce que je me suis toujours demandé comment ils se basent, en fait c'est sur des références, sur des documents qu'on fournit de 2010 à 2019. Par exemple, de 2010 à 2019, ils vont étudier sur toute la consommation des bâtiments et l'objectif pour 2030 ce sera de réduire de 40%, pour 2040 ce sera 50% et 2050 60%.

Axel BOUTET

Ils vont proposer différents scénarios avec des objectifs de consommation.

Yohann MAROT

Je vous propose de passer au vote s'il n'y a pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Résultat du vote : 19 voix POUR.

On va passer à la délibération n°3.

2026 – 03/05 – Convention Mairie d'Esnandes/Association «Planning Chat» - autorisation de signature.

Rapporteur : Yohann MAROT

Monsieur le Maire d'Esnandes propose aux membres du Conseil Municipal la signature d'une convention avec l'association «Planning-Chat» dont l'objectif majeur est la protection animale et particulièrement la capture des chats errants, en vue de leur stérilisation. L'action de l'association est menée, en partenariat avec les vétérinaires partenaires, pour relâcher les chats dans leur milieu naturel ou les faire adopter. La commune d'Esnandes s'engage à participer aux frais vétérinaires, à hauteur de 1.500 €/an.

Yohann MAROT

Cette convention pour nous est importante. Notre volonté c'est de s'intéresser au bien-être animal. La problématique des chats errants sur une commune fait qu'il n'y a grand monde finalement qui s'en occupe. On sait qu'un couple de chats sans maître non stérilisé est en capacité de se reproduire et d'aboutir à presque 20 000 chats au bout de quatre ans. Toutes les communes traversent des problématiques de

gestion de ces chats errants, sauf que finalement, on a très peu de structures associatives qui ont les moyens de s'en occuper. Ces derniers mois, c'est arrivé à Esnandes. Il y a eu des problématiques de chats errants. Souvent, ce sont des chats qui sont mal nourris, qui ont des problèmes de santé qui sont réels, et qui se retrouvent finalement dans la nature.

J'ai d'abord contacté – parce que c'est une vraie volonté aussi collective – la SPA de Lagord. Je ne vous cache pas que les associations sont en grande difficulté financière, parce qu'elles ont très peu de moyens aujourd'hui pour gérer ces problématiques-là. Le responsable de la SPA de Lagord était ravi qu'on s'intéresse effectivement à lui, mais il m'a expliqué qu'ils sont dans l'incapacité aujourd'hui de mettre en place des campagnes d'identification et de stérilisation sur le territoire. Ils n'en ont pas les moyens. Ils ont par d'ailleurs d'autres problématiques.

Je me suis rapproché d'une autre association «Planning Chat» qui a déjà conventionné avec des communes de la CDA de La Rochelle. Ce conventionnement visant à faire deux choses. Premièrement, identifier les chats sans maître, les chats errants, et deuxièmement, mettre en place une politique de stérilisation. L'objectif effectivement, c'est après de les remettre dans la nature. Ces associations qui ont assez peu de ressources financières, comme je vous le disais, attendent beaucoup des collectivités locales qui pourtant se désengagent beaucoup. Il faut dire aussi que les Français aiment beaucoup les chiens et les chats. Mais dès qu'il s'agit de problématiques et de mettre un petit peu à la main au porte-monnaie, il n'y a plus grand monde. Il y a à peu près 9 millions de chats et 6 millions de chiens, et c'est une vraie problématique de santé publique sur le territoire.

On a convenu avec l'association «Planning Chat» de les aider financièrement à hauteur de 1500€ par an. On s'est basé sur ce que font certaines communes autour de La Rochelle avec eux. L'association «Planning Chat» travaille avec des communes comme Aytré, Clavette, Lagord, Angoulins, Tairé, Croix-Chapeau, Sainte-Soulle et Périgny qui abondent auprès de cette association de façon bancaire. Je rappelle que ce n'est pas une obligation. Je pense que c'est aussi un vrai acte politique pour montrer notre soutien à ces associations, parce qu'elles en ont véritablement besoin. L'association «Planning Chat» va s'engager sur l'année à mettre en place une campagne d'identification et de stérilisation. Il faut savoir que ça coûte entre 100 et 150 € par chat.

Ils s'engagent aussi – on en a discuté – pour mettre en place une campagne de prévention, notamment au sein des écoles. L'association «Planning Chat» s'engage à venir au sein des écoles – il faudra donc faire le lien avec les écoles de la commune – pour expliquer leur rôle et toute leur démarche sur le territoire. Je trouvais que c'était plutôt intéressant à ce niveau-là. En tout cas, c'est un vrai acte volontaire de notre part.

Il y a quand même une problématique. Une fois que les chats sont identifiés et stérilisés, qu'est-ce que l'on en fait ? C'est un vrai problème. Ces chats sont mis dans des familles d'accueil avant de trouver des familles adoptantes. C'est vrai qu'il va falloir qu'on communique, parce qu'il manque beaucoup de familles d'accueil. Une fois qu'ils les ont identifiés et stérilisés, ils ne peuvent pas les relâcher dans la nature comme ça. Ce que je propose, c'est que dans les semaines à venir, une fois qu'on a conventionné, on puisse communiquer aussi au sein de la commune. Les chats qui vont être identifiés et stérilisés sur le territoire ont vocation à revenir sur le territoire. Soit on trouve une famille d'adoption, soit on les remet sur le territoire. C'est vraiment la politique engagée.

Il y a au moins un effet très bénéfique, c'est qu'on coupe véritablement la reproduction exponentielle des chats. Cela a un vrai intérêt. C'est vrai qu'on a une autre question à se poser, c'est comment on peut mobiliser des habitants sur Esnandes pour être famille d'accueil avant de trouver une famille d'adoption. Je pense que c'est une première étape à réaliser. Voilà pour cette délibération.

Est-ce que vous avez des questions particulières sur cette délibération ? Je rappelle que la convention est annuelle. Elle est renouvelable par tacite reconduction. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Résultat du vote: 4 voix POUR
Quatrième délibération.

2026 – 04/05 – Composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Rapporteur : Pascale BURONFOSSE BJAÏ

Considérant les dispositions prévues aux articles 324L à 324X de l'annexe III du Code Général des Impôts (CGI), Monsieur le Maire rappelle que la valeur locative cadastrale d'un local entre dans le champ d'application du calcul pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB), la taxe d'habitation (TH) et la cotisation foncière des entreprises (CFE) qui figurent parmi les impôts directs locaux constituant des recettes pour les budgets des collectivités locales (communes, départements et régions notamment). Le mode de détermination des bases d'imposition est particulier pour chacune de ces trois taxes. La mise à jour de ces bases par les services fiscaux est réalisée grâce à un suivi permanent des changements relatifs aux propriétés bâties de chaque commune qu'il s'agisse des constructions nouvelles, des démolitions, des additions de construction, des changements d'affectation voire des rénovations conséquentes.

L'action de la Commission communale des Impôts Directs (CCID) est donc déterminante. Elle est composée de 32 personnes : 16 titulaires et 16 suppléants. Elle se réunit une fois par an et son rôle est de :

- Signaler au représentant de l'Administration tous les changements affectant les propriétés bâties et non bâties portés à sa connaissance ;
- Participer à la détermination des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties (Art 1510 du CGI)
- Dresser, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence (pour les locaux d'habitation et locaux à usage professionnel) et des locaux types (pour les locaux commerciaux et bien divers) retenus pour déterminer la valeur locative des biens, imposables à la taxe foncière sur les propriétés bâties et à la taxe d'habitation et établit les tarifs d'évaluation correspondants (Art 1503 et 1504 du CGI) ;
- Formuler un avis sur l'évaluation et la mise à jour annuelle des propriétés bâties (Art 1505 du CGI) et non bâties nouvelles ou touchées par un changement d'affectation ou de consistance à l'aide des listes 41 bâti et non bâti décrites en annexe 1 et 2 ;

Parallèlement, la CCID informe l'administration de tous les changements qu'elle a pu constater et qui n'ont pas été portés à la connaissance du service. Elle donne des avis sur les réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Art R 198-3 du Livre des Procédures Fiscales).

Pascale BURONFOSSE-BJAÏ

Je voudrais d'ores et déjà remercier toutes les personnes qui ont accepté de faire partie de cette commission. Certains sont présents aujourd'hui et je les remercie.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal la liste suivante :

	Titulaires		Suppléants
1	Pascale Buronfosse-Bjaï	17	Christine Salque
2	Michel Fourmy	18	Franck Flutre
3	Cédric Dubost	19	Guylaine Poligné
4	Clara Fortuna	20	Brigitte Maindron
5	Maryline Totaro	21	Claire Dinand
6	Michel Grand	22	David Tessier
7	Anne Villegier	23	Yassine Ait Yachou
8	Johann Le Dorlot	24	Rolande Guanguilin
9	Delphine Zeli	25	Jerôme Couzard
10	Julie Nabet	26	Lucien Texier
11	Roger Buffeteau	27	Patrick Spitz
12	Michel Rougier	28	Hervé Vidal
13	Christian ferret	29	Christine Coquillard
14	Axel Boutet	30	Jocelyne Marie
15	Erick Mounoury	31	Yoann Escarment
16	André Halley	32	Alain Lapie

Yohann MAROT

Cette commission va se réunir une fois par an et elle porte un avis qui peut avoir des conséquences sur une recette financière de la commune. Je pense qu'il y a un besoin de réévaluation. Lorsqu'on comparait avec certaines communes, je pense que ce travail est à faire.

Pascale BURONFOSSE-BJAÏ

Oui, il est à faire. Je me suis portée volontaire pour participer à la commission départementale des impôts directs, ce qui permettra de voir ce qu'ils font pour être particulièrement efficace pour la nôtre.

Yohann MAROT

S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Résultat du vote : 19 voix POUR.

Avant de clôturer ce conseil municipal, juste une information. On a reçu de la préfecture le 21 mai – donc il y a très peu de temps – l'obligation de nous réunir le 5 juin en vue des élections régionales, pour lesquelles, vous savez, ce sont de grands électeurs qui votent au cours de ces élections, c'est-à-dire conseillers municipaux et départementaux. Le conseil municipal devra donc désigner 5 titulaires qui participeront au vote fin septembre. Je ne cache pas que la préfecture a mis un timing extrêmement serré pour toutes les collectivités du département de la Charente-Maritime en bloquant la date du 5 juin. On va vous remettre une convocation pour vendredi prochain. Je pense que ça durera très peu de temps. On a besoin de désigner 5 titulaires et 3 suppléants au sein du conseil pour être grands électeurs lors de ce prochain vote. Vendredi prochain, 20 h, il y aura également une convocation pour cette élection.

Il n'y avait pas de questions diverses. Il est 20 h 50, la session est clôturée. Je vous remercie. Je vous souhaite une bonne soirée.

Monsieur le Maire, ayant épuisé les questions à l'ordre du jour, lève la séance à 20 h 50.

Fait à Esnandes,
Le 26 mai 2026,
Le Maire,
Yohann Marot